## **Checklist**



## Principaux points de contrôles réglementaires CEE PAC AIR/EAU ET EAU/EAU

Document à compléter et signer par l'entreprise

<u>Informations à compléter</u>
Nom du client :
Numéro de dossier de Prime Effy :
Raison sociale de l'entreprise :
Cases à cocher
Le devis, la facture et la note de dimensionnement ont été transmis au client et à Effy
<u>Le réseau hydraulique (chauffage et ECS)</u> :
Cas 1 : Le réseau hydraulique en zone non chauffée est entièrement calorifugé
Cas 2: Il n'y a pas de réseau hydraulique en volume non chauffé
<u>Les liaisons frigorifiques</u> :
Cas 1 : Les liaisons frigorifiques sont entièrement calorifugées
Cas 2 : Il n'y a pas de liaisons frigorifiques
<ul> <li>Les modules extérieurs et intérieurs sont correctement posés (conformément aux notices techniques fabricants)</li> </ul>
<ul> <li>Les surfaces chauffées prises en compte dans la note de dimensionnement de la PAC sont équipées d'un émetteur raccordé au réseau de chauffage</li> </ul>

## <u>Date et signature de l'entreprise</u>

« J'atteste par ma signature avoir mis en œuvre sur ce chantier l'ensemble des critères cochés ci-dessus »

Cette checklist reprend les principaux points de contrôles réglementaires CEE, mais n'est pas exhaustive. Elle ne se substitue pas aux réglementations et règles de l'art en vigueur à la date de réalisation du chantier. Nous vous rappelons que vous vous êtes engagés à réaliser des travaux en conformité avec votre contrat et la réglementation en vigueur.